



Communiqué de presse



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Toulouse, le
12 décembre 2019

RN125

Poursuite des études de la section « Sud Lez » de la déviation de Saint-Béat / Arlos

Les études préalables aux travaux de la section sud Lez de la déviation de Saint-Béat / Arlos se poursuivent. L'État, maître d'ouvrage de l'opération, a désigné un nouveau bureau d'études, SETEC, pour réaliser le dossier technique de conception et diriger les travaux. Un point d'étape du dossier a été présenté, le 10 décembre 2019, aux élus concernés par la déviation, en présence des représentants élus du conseil départemental de la Haute-Garonne et du représentant du conseil régional d'Occitanie, co-financeurs de l'opération. Cette présentation s'est poursuivie par une visite de terrain pour présenter les points saillants du projet et expliquer plus précisément les travaux importants qui doivent être menés à flanc de montagne.

Contacts Presse

DREAL Occitanie

Brigitte PONCET
☎ 06.07.41.05.75
☎ 05.62.30.26.33

Préfecture de région

Delphine AMILHAU
☎ 07.85.02.55.71
☎ 05.34.45.38.31

Marie LATREILLE de
FOZIERES
☎ 06.45.89.72.16
☎ 05.34.45.36.17

1, place Saint-Etienne
31038 TOULOUSE
CEDEX 9
☎ 05.34.45.34.45



Les échanges se poursuivront dans le cadre d'ateliers techniques, qui seront organisés par la maîtrise d'ouvrage, au cours de l'élaboration du dossier technique de conception, en 2020. Une concertation, en particulier sur les lieux d'implantation de clôtures ou de passages de faune sauvage, sera effectuée avec les partenaires.

Au regard de l'avancement des études et du calendrier prévisionnel des travaux, la mise en service de la déviation est envisagée à l'horizon 2024, sous réserve de l'affectation des moyens budgétaires. Cet objectif est conforme aux engagements annoncés par l'État lors de la mise en service du tunnel de Saint-Béat le 3 mai 2018.

Par ailleurs, il a été indiqué aux élus que toutes les mesures annoncées lors du comité de pilotage du tunnel de Saint-Béat du 2 octobre 2019 ont été mises en œuvre par la Direction interdépartementale des routes du Sud-Ouest (DIRSO). Il s'agit notamment des mesures visant à limiter sensiblement le nombre et la durée des fermetures du tunnel pour cause d'incident technique, particulièrement grâce à la mise en œuvre d'une liaison de secours de la liaison à haut débit entre le tunnel et le Centre d'Information et de Gestion du Trafic de Saint-Paul de Jarrat.

<http://www.occitanie.gouv.fr/communiqués>



Communiqué de presse



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE